

Version de janvier 2023

gabarit_institutionnel_stages_cy1_v_2023-01-13

Barème de correspondance au Gabarit institutionnel des cours-stages de 1er cycle

Version de janvier 2023

[illegible]

Version de janvier 2023

Notes : Ce barème de correspondance se base sur les données du Gabarit des stages (Tableaux I-II-III) révisé en date de septembre et d'octobre 2013.
Les cours identifiés à l'aide d'un astérisque (*) sont des cours-année. Il faut diviser la charge en deux car la pondération des cours-année est répartie sur les 2 trimestres du cours.
La pondération des cours jumelés est attribuée uniquement sur le cours repère, les cours ayant le statut J pour jumelé étant toujours sans charge.